

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

26 octobre

En 1658, sainte Louise écrit “aux Filles de la Charité, Servantes des Pauvres Malades à l’hôpital d’Ussel en Limousin”. Entre autres recommandations, elle dit : “*Je vous prie, ma Sœur Avoie, que quand vous chanterez pour vous divertir ensemble, de prendre garde que les personnes du dehors ne vous entendent pas. Je crois bien que vous montrerez tout ce que vous pourrez aux pauvres filles et vous souviendrez que le plus nécessaire est ce qui regarde la connaissance de Dieu et son amour. Aussi, ma chère Sœur, comme une vraie Fille de la Charité, vous prendrez tout ce qui vous sera dit par celle que vous regardez sur terre pour vous représenter celle qui l’est véritable au ciel, sans aucune double explication, mais dans la simplicité que Notre-Seigneur vous recommande*”. (R)

En 1671, de Fort-Dauphin, M. Roguet écrit à M. Alméras, une lettre qui dépeint la situation de la mission peu de temps avant que ne s’achève dans le sang le premier essai d’évangélisation du sud de Madagascar. L’équipe vincentienne compte trois prêtres et quatre frères. Les prêtres — Marin Roguet, l’auteur de la lettre, Jean Jourdié et Michel Montmasson — appliquent leur zèle au fonctionnement d’un séminaire et au soin des Français. Dès 1663, M. Nicolas Etienne a commencé à mettre sur pied, — modestement, mais avec une belle hardiesse — une œuvre de formation pour futurs prêtres. Malgré l’assassinat l’année suivante de son fondateur, l’établissement qui tient évidemment plus du petit que du grand séminaire, a atteint un développement assez impressionnant, puisque huit ans après, comme le constate M. Roguet dans sa lettre, et bien qu’une quarantaine d’élèves aient dû partir, en raison des troubles qui agitent le pays, il reste encore une vingtaine d’enfants au séminaire. A propos de cette œuvre, M. Roguet rapporte mi fait dont le tragique est quelque peu atténué par un détail qui fait sourire les lecteurs d’un temps où la technique a tout perfectionné : un Français ayant voulu enlever un garçon élevé au séminaire et ayant tiré un coup de pistolet sui, les autres enfants qui voulaient contrecarrer son dessein, le frère Guillaume Lebrun, après plusieurs sommations à l’adresse du Français, «lui lâcha un coup de fusil, en visant les jambes». Ce sont là les propres termes de M. Roguet, qui continue : «Mais comme le fusil n’était pas droit, il ne porta pas jusqu’à lui, et le plomb portant sur l’eau, se releva, l’atteignit à la tête et lui perça la cervelle» (celle du Français, bien sûr, pas celle du Frère !)

L’apostolat de nos confrères près des Français est assez restreint ; par suite du peu d’intérêt de Louis XIV pour Madagascar, et de l’abandon de l’île par la Compagnie des Indes, nos compatriotes, qui n’ont ni la sécurité, ni un confort élémentaire, quittent la colonie à la première occasion. La centaine d’entre eux qui y restent encore, vit dans la crainte des indigènes : ces derniers, pour la plupart, sont en état de rébellion et accumulent assassinats et pillages. Le seul allié des Français, Dian-Manangue, le meurtrier de M. Etienne, n’inspire guère confiance : «il est bien l’homme de la plus sinistre physionomie que j’aie jamais vu», déclare M. Roguet. Le dénuement matériel de nos missionnaires assombrit encore la couleur de ce tableau : ils n’ont plus de bas, plus de souliers, ils en sont à user leur dernière soutane ; pour soigner leur santé si éprouvée par le climat meurtrier, ils ont bien un chirurgien, mais il n’est même pas capable de faire correctement une saignée. De plus, trouver du vin pour la messe et de la farine pour les hosties devient impossible. Malgré tout, ils sont prêts à rester à leur poste¹.

1) *Mémoires C.M.*, t. IX. pp. 571-581.

En 1688, un procès oppose les trois Filles de la Charité de *Bléré* à l'héritier de Monsieur Cantinat. Celui-ci réclame une indemnité prise sur les rentes de la maison et des terres léguées par son oncle. Les Sœurs devront payer cette indemnité. (C)

En 1718, les Dames de la confrérie de la Charité dite de "*la Marmite*" de la paroisse *Saint-Pierre de Langres* ont délégué leur procureur pour signer à Paris avec Mère Sébastienne Mazurier et les Sœurs officières, le contrat d'établissement de trois Sœurs sur cette paroisse, pour le service des pauvres malades et des prisonniers malades. Les Sœurs quittent Paris le 5 novembre. (C)

En 1722, les Sœurs attendues à *Yvré-l'Evêque* (cf. 9 septembre 1716) ne sont toujours pas arrivées. Le Curé ne pouvait subvenir aux frais, car les rentes ont toutes été réduites à 2% du fait des guerres. La situation étant meilleure, il demande l'envoi des Sœurs pour Pâques prochain. (C)

En 1726, devant les notaires du Châtelet de Paris, Mère Julienne Jouvin et les trois officières font appel de la sentence rendue le 22 juin précédent à Bayeux. Monsieur d'Isigny qui a racheté les terres de l'évêque de Bayeux refuse de payer aux Sœurs la rente liée à ces terres. Ce n'est que le 2 août 1727 que le parlement de Rouen obligera Monsieur d'Isigny à verser la rente prévue avec tous les arrérages. (C)

En 1864, après avoir été en prison durant six mois à *Vilna*, Sœur *Dombrowska* est exilée en Sibérie avec 250 Polonais. Dans ce voyage de près de 5 000 kilomètres, elle endure avec eux la faim et le froid. Quand elle ne pouvait plus marcher, on la mettait sur un traîneau mais, se renversait-il, elle devait aider à le relever à force de coups. Elle arriva enfin à Tomsk, à 800 kilomètres de Tobolsk, près de la Mongolie. De là, on l'embarqua avec un soldat sur un bateau qui devait la conduire à Narim : 400 kilomètres encore sur la rivière Obi, voyage de trois semaines. Et dans cette ville de Narim, elle est mise à la rue : "*Va où tu veux et crève de faim et de misère*". Dieu aura compté tous ses maux ! (R)